

# **REGLEMENT DU QUIZZ DE L'ÉVENEMENT « AGIR POUR L'INCLUSION NUMÉRIQUE » 2020**

## **Article 1 : Objet**

A l'occasion de l'évènement « Agir pour l'inclusion numérique » (AGINUM) du 24 août au 28 août 2020, Bordeaux Métropole, établissement public de coopération intercommunale situé à l'Esplanade-Charles-de-Gaulle, 33045 Bordeaux Cedex, organise un jeu sur l'inclusion numérique.

Ce jeu se présente sous la forme d'un quizz disponible sur le site internet de l'évènement <https://aginum2020.fr>, auquel le participant devra répondre par l'intermédiaire d'un formulaire électronique disponible en ligne.

## **Article 2 : Conditions de participation**

La participation est ouverte à toute personne physique, âgée de 18 ans ou plus à la date de démarrage du jeu, soit au 24 août 2020, à l'exclusion des organisateurs de l'évènement et de leur famille.

Chaque participant ne devra répondre qu'à un seul formulaire, sous peine d'être disqualifié.

## **Article 3 : Modalités de participation**

Le quizz se déroulera du 24 août 2020 jusqu'au jeudi 27 août 2020 à 18h00.

Chaque participant devra répondre aux 20 questions qui lui sont proposées pour pouvoir prétendre à l'attribution d'un prix.

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Ainsi, le non-respect dudit règlement entraîne la nullité de la participation et l'annulation de l'attribution du prix.

## **Article 4 : Attribution du prix**

Les vainqueurs seront choisis parmi les participants ayant répondu aux 20 questions. Seront déclarés vainqueurs les six participants détenant le plus grand nombre de réponses correctes.

En cas d'égalité, les participants seront départagés par un tirage au sort réalisé par deux organisateurs de la manifestation (Sophie Woodville et Gilles Massini) à la fin de la conférence de clôture du vendredi 28 août à 12h.

### **Article 5 : Descriptif du prix**

#### **EcoMicro, partenaire de la manifestation, fournit les lots :**

1) un « pack pro » au 1<sup>er</sup> gagnant du quizz :

Un ordinateur recyclé Modèle HP Elite 8000 séries (ou équivalent) Processeur Intel Core i5, Mémoire 8 Go, Disque Dur 240 Go SSD, Ecran 22’’ (16/9e) ainsi que clavier, souris et câbles inclus

2) un « pack bureautique » au 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> gagnant du quizz :

Un ordinateur recyclé Modèle DELL Optiplex 390 (ou équivalent) Processeur Pentium Dual-Core G630, Mémoire 4 Go, Disque Dur 500 Go Sata, Ecran 20’’ (16/9e) ainsi que clavier, souris et câbles inclus

3) un « pack initial » au 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> gagnant du quizz :

Un ordinateur recyclé Modèle DELL Optiplex 380 (ou équivalent) Processeur Pentium Dual-Core E5800, Mémoire 4 Go, Disque Dur 250 Go Sata, Ecran 19’’ (16/9e) ainsi que clavier, souris et câbles inclus

Cap Sciences, partenaire de la manifestation, fournit en supplément des lots précités 2 entrées gratuites à chaque gagnant pour l'exposition « Chiens et chats » organisé par Cap Sciences du 04 juillet 2020 au 21 février 2021.

### **Article 6 : Publication des résultats**

Les réponses aux questions du quizz et les noms des lauréats pourront être consultés sur la plateforme <https://aginum2020.fr> via la page d'accueil du quizz, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2020.

### **Article 7 : Remise des lots**

A partir du 7 septembre 2020, les vainqueurs seront contactés par e-mail par l'organisme organisateur de la manifestation pour finaliser les modalités de livraison des lots.

### **Article 8 : Responsabilité**

Il est rappelé que la participation du quizz implique l'acceptation sans réserve du règlement dans son intégralité, y compris de ses éventuelles modifications.

Toute déclaration inexacte, mensongère, ou toute fraude par le participant entraînera la nullité de sa participation et l'annulation de l'attribution d'un lot.

La responsabilité de Bordeaux Métropole ne saurait être retenue en cas de dysfonctionnement du réseau internet, en cas de défaillance technique, anomalie de quelque nature occasionnée sur le système du participant, à leur équipement informatique et aux données qui y sont stockées et aux conséquences pouvant en découler sur la participation au jeu ou sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

Par ailleurs, Bordeaux Métropole ne saurait être tenu responsable d'interruption d'accès au site et au quizz du fait d'une opération de maintenance rendue nécessaire pour assurer le bon déroulement de l'évènement.

La délivrance des lots et les éventuels différends pouvant naître de celle-ci relèvent de la responsabilité des organismes partenaires de la manifestation.

Cependant, ils ne peuvent pas être tenus responsable d'erreurs éventuelles portant sur le nom, l'adresse et/ou les coordonnées communiquées par les personnes ayant participé rendant impossible la délivrance du lot.

### **Article 9 : Confidentialité et protection des données à caractère personnel**

Les seuls destinataires des données sont les personnes habilitées par Bordeaux Métropole à raison de leurs attributions ou de leur droit à connaître de ces données pour l'exercice de leurs missions et la bonne organisation du jeu. Les données collectées sont uniquement destinées à un usage interne et ne sont en aucun cas cédées ou vendues à des tiers.

Conformément à la loi n° 78-17 « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, chaque participant bénéficie, à tout moment pour les données à caractère personnel le concernant et dans les conditions prévues par la loi, de droits d'accès, de rectification, à l'effacement, d'opposition, à la limitation, d'introduire une réclamation auprès de la CNIL ainsi que du droit à communiquer des instructions sur leur sort en cas de décès. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant à Direction de l'Innovation et de l'Aménagement Numérique/Direction Générale du Numérique et des Systèmes d'Information, Bordeaux Métropole, Esplanade Charles-de-Gaulle, 33045 Bordeaux Cedex, ou au Délégué à la Protection des Données (DPO) à l'adresse mail suivante : [contact.cnil@bordeaux-metropole.fr](mailto:contact.cnil@bordeaux-metropole.fr) ou par courrier postal : Délégué à la Protection des Données, Bordeaux Métropole, Direction des Affaires Juridiques, Esplanade Charles-de-Gaulle, 33045 Bordeaux Cedex.

Pour en savoir plus, [consultez vos droits sur le site de la CNIL.](#)

### **Article 10 : Consultation du règlement**

Le règlement peut être consulté librement sur le site internet de la manifestation : <http://www.aginum2020.fr/>.

### **Article 11 : Loi applicable**

Le présent règlement est soumis à la loi française. Tout litige né du quizz ne pouvant pas être réglé amiablement sera soumis aux tribunaux compétents.